

du 30 janvier au 9 février 2009

SECTION : NOUVELLES IMAGES

RÈGLEMENT

Adresse : MJC Annonay
Festival – Section Nouvelles
Images
Avenue Jean Jaurès
07100 ANNONAY

SÉLECTION

- 1) Il n'y a pas de compétition entre les films.
- 2) La sélection se fait à partir de copies DVD.
- 3) Les films avec dialogues ou commentaires doivent être en français, ou sous-titrés en français.
- 4) Les films doivent être tournés en numérique (DV, DVCam ou HDV) et seront projetés en numérique, sauf installation spécifique.
- 5) Les films sélectionnés sont libres de droits pour la durée du Festival.
- 6) Chaque réalisateur sera informé par mail ou par courrier des résultats de cette sélection, au plus tard fin décembre 2008.
- 7) Les films ne seront réexpédiés que sur demande écrite de l'auteur ou du producteur. Dans le cas contraire, ils seront conservés par le Festival International du Premier Film / MJC d'Annonay.
- 8) Les films doivent être envoyés **avant le 20 novembre 2008**, impérativement accompagnés de **la Fiche de Renseignements** (à télécharger sur le site : www.annonaypremierfilm.org), à la MJC d'Annonay (adresse ci-dessus).
- 9) Les réalisateurs et les producteurs envoient leurs copies de présélection à leurs propres frais et risques, sinistres et pertes compris.
- 10) Les films de plus de dix minutes ne seront pas pris en compte par le Comité de Sélection.